



PLAN LOCAL D'URBANISME D'ILLANGE

Etabli sur la base de la partie réglementaire
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 01/01/2016

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10/10/2017

A Illange, le
M. Daniel PERLATI, le Maire



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

**TERRITOIRES
DURABLES
CONSEIL**



Siège social
 1 rue de la Lisière - BP 40110
 67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
 Tél : 03 88 67 55 55



Agence de Metz
 1 bis rue de Courcelles
 57070 METZ - FRANCE
 Tél : 03 87 21 08 79



4 rue de Soisson
 57240 NILVANGE
 Tel : (03) 72 52 02 04

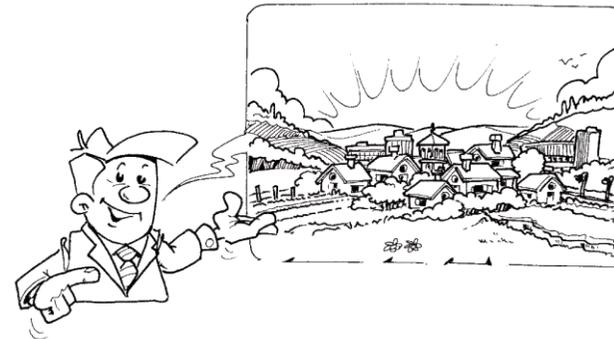
REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 13347		Page : 2/15
0	18/06/2015	Débat en CM	TDc- Pascal RIFF	L.D.	URB1		
1	16/01/2017	Arrêt du PLU	OTE - Léa DENTZ				
2	10/10/2017	Approbation du PLU	OTE - Léa DENTZ				
Document4							

Qu'est-ce que le PADD ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est le document dans lequel le conseil municipal d'Uckange exprime les **orientations générales** qu'il retient pour le **développement du territoire communal**.

Document politique, il exprime le projet municipal pour le court et le moyen terme. Il participe des divers outils permettant de **gérer l'existant** tout en préparant et en **forgeant en permanence l'avenir**, dans une perspective de **développement durable**.

Il constitue ainsi la "**clef de voûte**" du Plan Local d'Urbanisme et à ce titre, il **guide sa mise en forme réglementaire** au travers du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.



Choisissez un élément.voulons-nous habiter et transmettre à nos enfants ?

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

L'article L151-5 du code de l'urbanisme prévoit qu'au travers de son PADD, la commune définit :

Les orientations générales des politiques

- D'aménagement
- D'équipement
- D'urbanisme
- De paysage
- De protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- De préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

Les orientations générales concernant

- L'habitat
- Les transports et les déplacements
- Les réseaux d'énergie
- Le développement des communications numériques
- L'équipement commercial
- Le développement économique
- Les loisirs

Les objectifs chiffrés

- De modération de la consommation de l'espace
- De lutte contre l'étalement urbain

Les objectifs de développement retenus par les élus d'ILLANGE s'articulent autour des enjeux identifiés durant les phases de diagnostic et visent à affirmer un projet communal autour de l'objectif suivant :

Illange, le développement maîtrisé

Parti d'aménagement général

"ILLANGE, LE DEVELOPPEMENT MAITRISE" :

Développement

- économique
- social, culturel
- qualité de vie
- qualité de l'environnement
- projets d'envergures
- habitat

Maîtrisé

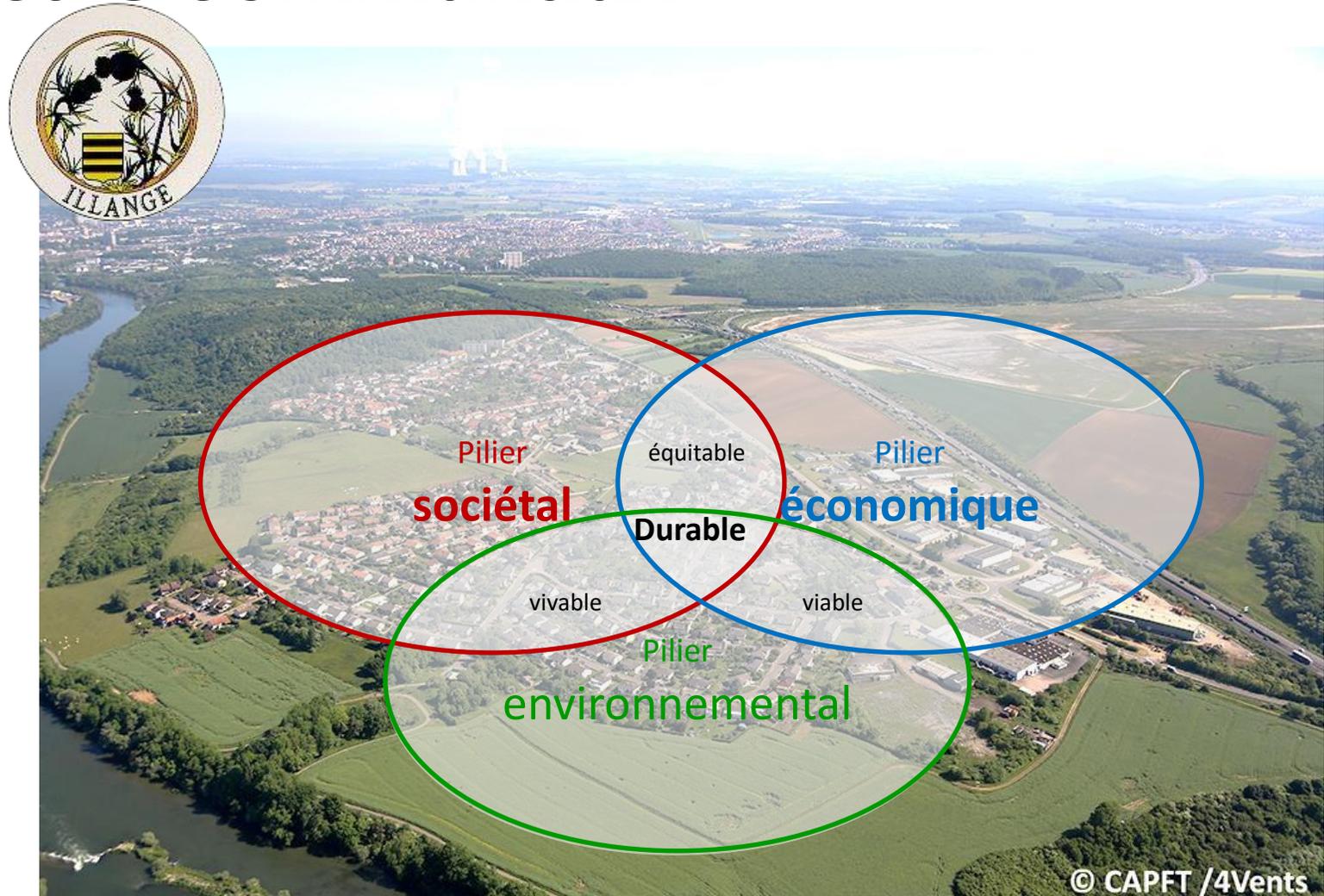
- caractère villageois
- proximité avec la nature
- centre ancien
- ouverture paysagère sur la Moselle

Illange a l'ambition de développer son territoire et de maîtriser le futur de ce dernier pour préserver l'harmonie du village. Toutefois, sa volonté d'avancer pour accroître son potentiel d'attractivité et accompagner les projets d'envergures proches est omniprésente. Les projets de l'Europort et de la Méagazone vont engendrer des opportunités de développement.

Il s'agit donc de prendre part à ce nouveau souffle et de mettre en valeur les atouts actuels mais également d'en créer de nouveaux.

Illange souhaite donc mettre en avant ses atouts actuels, améliorer la qualité de vie, porter du dynamisme mais souhaite également préserver son caractère villageois. Cette ambition se planifie autour des 4 grands piliers du Développement Durable.

Les objectifs communaux



PILIER ENVIRONNEMENTAL

La municipalité a pour objectif de conserver la qualité paysagère constituée par :

- les boisements situés au Nord de la commune ;
- le couloir agricole en rive droite de la Moselle.

La commune souhaite également préserver l'ambiance villageoise renforcée par les jardins et les venelles qui forment de véritables poumons verts.



SURFACES AGRICOLES ET NATURELLES

Préserver les surfaces agricoles sur une bande de 200 m en rive droite de la Moselle. Redéfinir les vocations des surfaces agricoles entre la RD1 et l'A31.

LE PAYSAGE

Préserver la qualité paysagère formée par la Moselle et les espaces naturels qui l'entourent, notamment la ripisylve et les vergers.

L'ENERGIE

Intégrer la conception bioclimatique et les nouvelles technologies énergétiques dans les projets.

BIODIVERSITE

Préserver la trame verte et bleue formée par la Moselle et les surfaces végétalisées en périphérie. Poursuivre et développer les actions de maintien de la biodiversité urbaine.

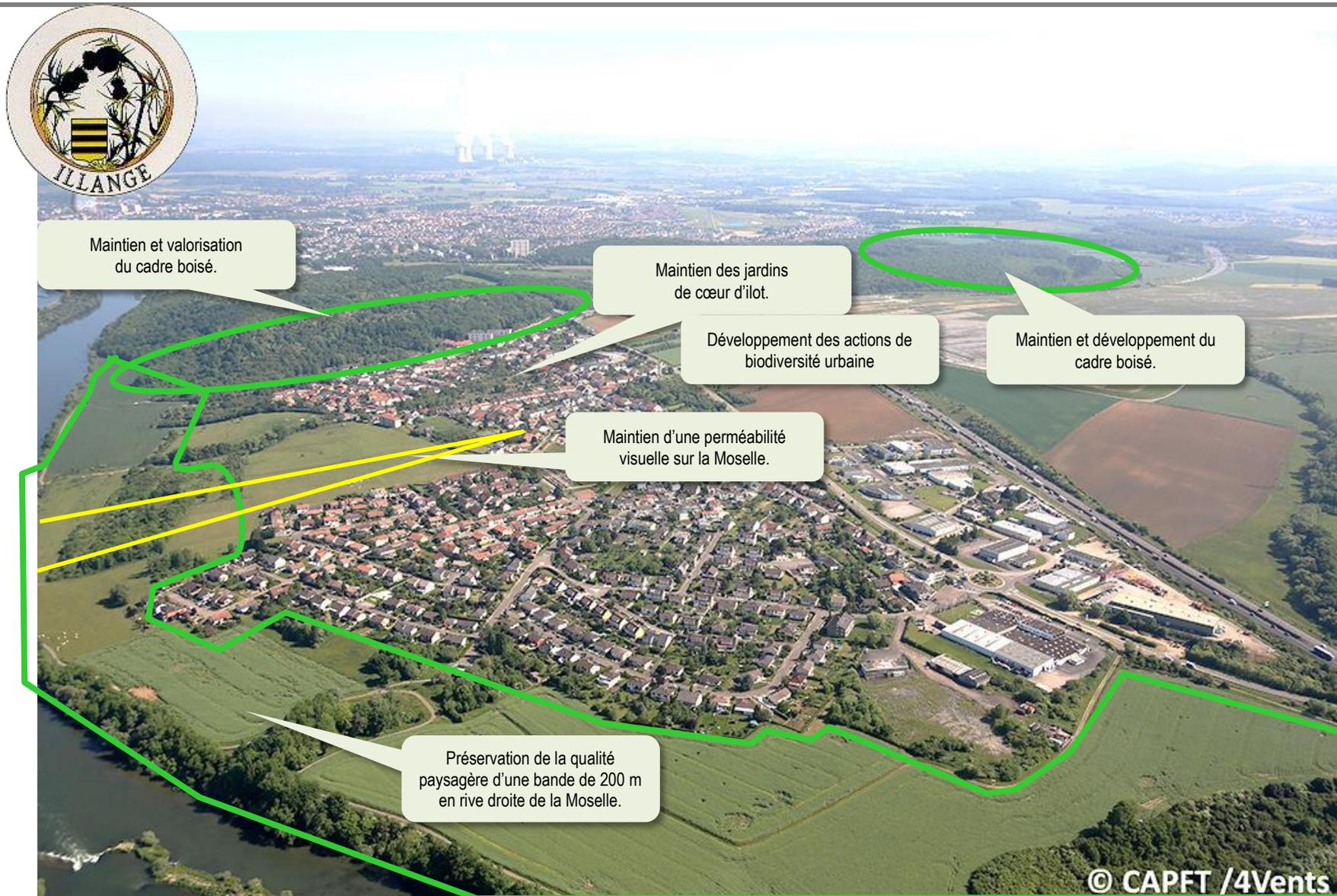
EAU

Veiller au respect de la réglementation et maintenir la qualité des espaces dans les périmètres de protection des captages d'eau potable. Intégrer le cycle naturel des eaux pluviales dans les projets urbains à venir.

RISQUES

Respecter le zonage et les prescriptions du plan de prévention des risques d'inondation. Prendre en compte dans les projets à venir le risque de retrait et gonflement des sols argileux et celui lié au transport de matières dangereuses sur l'A31.

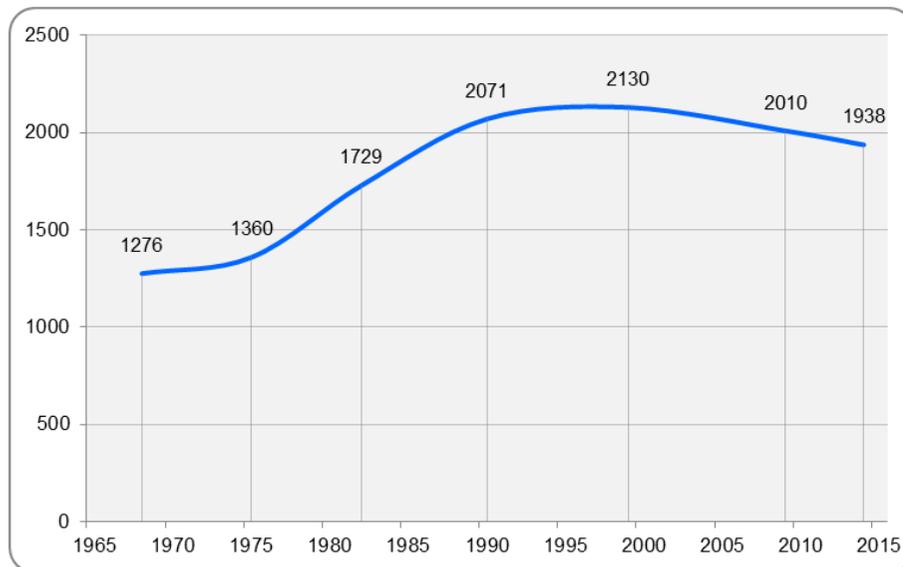
QU'EST-CE QUE LE PADD ?



PILIER SOCIÉTAL

POPULATION

La commune souhaite enrayer la perte de population de ces dernières années. L'objectif communal est d'accroître sa population à long terme en combinant mobilisation des espaces intra-urbains, rénovation et programmes neufs.



FORMES URBAINES

La densification du tissu bâti existant sera réalisée dans un esprit de mixité urbaine et en priorité sur les espaces les plus favorables à accueillir des opérations nouvelles ou de rénovation.

URBANISATION

La commune souhaite accroître la cohérence inter-quartiers et redéfinir des continuités urbaines dans le tissu urbain existant ainsi qu'en périphérie directe.

- Pour faire face aux enjeux de population, le développement de nouveaux espaces d'habitat sera permis par la mutation de vocations de secteurs stratégiques situés dans l'enveloppe urbaine globale ou en périphérie directe.
- La commune souhaite renforcer les équipements sportifs au Nord de la bande disponible entre l'A31 et la RD1.
- La commune souhaite organiser une extension qualitative de la zone d'activités longeant l'autoroute A31.

ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

La consommation d'espaces liée au développement de l'habitat est limitée à 2,5 ha à court ou moyen terme ; un développement supplémentaire d'environ 6 ha peut être envisagé à plus long terme.

Les projets de zones d'activités supra-communales concernent quant à elles près de 130 ha auxquelles s'ajoutent une dizaine de hectares pour le développement de la zone d'activités communale, qui pourrait accueillir des activités de service complémentaires aux activités qui pourraient s'implanter sur les grandes plateformes.

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

VOLET HUMAIN

Accueillir de nouveaux habitants

Au travers d'extensions urbaines et de densifications ponctuelles, la commune souhaite accueillir de nouveaux habitants dans une logique d'habitat mixte. Les jeunes ménages sont des cibles prioritaires.

L'attractivité

La commune souhaite renforcer l'attractivité de son territoire en préservant son identité villageoise combinée à un développement harmonieux. La préservation des jardins formant des poumons verts est un impératif pour maintenir les liens sociaux.

L'offre culturelle et sportive

Le renforcement des équipements culturels et sportifs est une volonté forte. La stratégie de la commune se base sur un espace sportif rénové et enrichi, en liens avec la Mégazone et le centre-bourg.

Le tissu associatif

Forte de sa vie associative, la commune souhaite préserver le tissu associatif local et maintenir un niveau d'équipement adapté.

Les espaces structurant socialement

La rénovation de certains équipements publics est déjà effective et une extension Nord du Gymnase est prévue. La collectivité souhaite donc renforcer l'offre en matière d'équipements publics pour accroître la qualité d'accueil des demandeurs (associations, club sportifs...).

VOLET URBAIN

Les espaces publics du centre village

La volonté de la commune est de résoudre les problèmes liés au stationnement en centre-village, pour préserver l'attractivité des commerces du centre-village, en créant des aménagements qualitatifs de l'espace public.

Les secteurs urbains futurs

Illange souhaite développer l'habitat en suivant les lignes de conduite suivantes :

- Exploiter les capacités foncières contenues dans l'enveloppe urbaine actuelle, notamment pour recomposer l'articulation entre les quartiers des coteaux et le centre. Densifier ponctuellement le bâti existant.
- Définir des secteurs d'extensions urbaines à aménager de manière environnementale intégrant une mixité dans l'habitat ;
- Intégrer les espaces attenants à la RD1 dans une logique prospective et définir des possibilités de positionner de l'habitat le long de cette infrastructure en se préservant des nuisances.

Ces axes de développement seront travaillés de manière à intégrer de nouvelles formes urbaines, économes en ressources foncières et performantes au niveau environnemental.

Les secteurs urbains actuels:

Préserver le centre-bourg et le caractère villageois d'Illange. Préserver la structure du centre-village ainsi que la typologie de l'habitat dans les lotissements existants. Permettre la densification par des constructions latérales et en deuxième ligne, tout en respectant les gabarits et les volumes actuels.

- Restructurer les espaces vieillissants (exemple : la route de Thionville) et diminuer l'impact des réseaux dans le paysage urbain avec notamment l'enfouissement des réseaux dans les rues des prés et du parc.
- Améliorer la visibilité et l'intégration paysagère de la zone d'activités depuis la RD1 pour la valoriser.

Patrimoine

Préserver et valoriser le fort, maintenir l'identité du centre village.

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

VOLET MOBILITE ET COMMUNICATION

Le schéma de circulation

- Etablir des liens fonctionnels plus cohérents et sécurisés entre le Nord et le Sud de la commune notamment en instaurant, en partie centrale du village, un nouveau schéma de circulation. Améliorer les liaisons avec les équipements sportifs au Nord-Est de la commune et prolonger ces dernières pour favoriser l'interconnexion avec la Mégazone. Aménager les carrefours stratégiques le long de la RD1 pour permettre une perméabilité entre le centre-village, les équipements sportifs, la Mégazone, l'extension de la zone d'activités économiques, l'habitat.

La mobilité active

- Préserver les liaisons douces entre le village et les bords de la Moselle. Préserver et mettre en valeur les venelles permettant un déplacement aisé au cœur des jardins. Renforcer les mobilités douces entre les quartiers et le centre ; les développer sur les espaces attenants à la RD1.

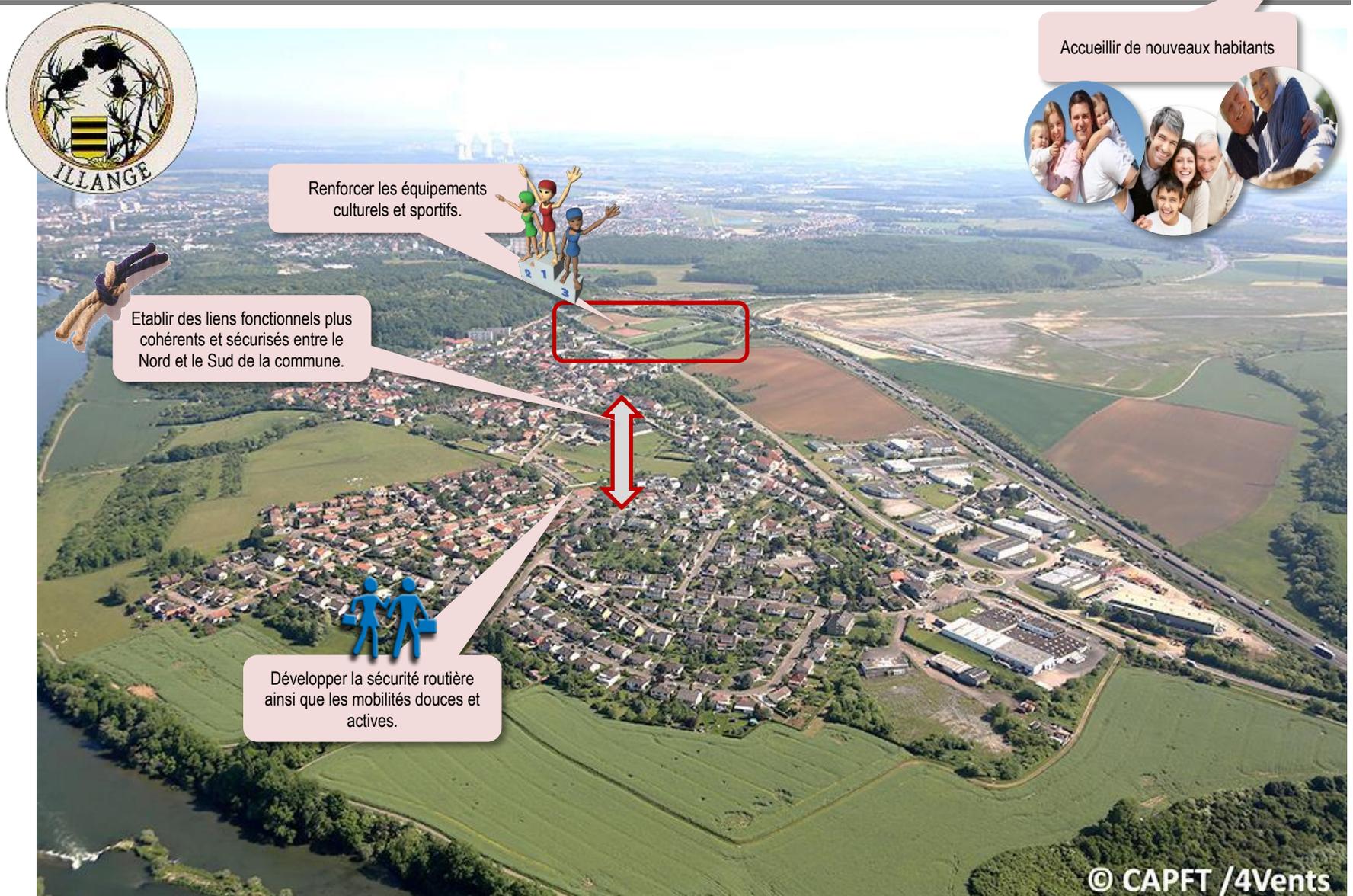
Infrastructures de transports en commun

- Soutenir la création de la ligne TCSP ligne Illange – Elange.

Technologie de l'information et de la communication

- Accompagner le déploiement à l'échelle régionale et en partenariat avec les départements et les intercommunalités de la fibre optique en direction des zones d'activités, des équipements et de l'ensemble des foyers.

QU'EST-CE QUE LE PADD ?



QU'EST-CE QUE LE PADD ?

PILIER ECONOMIQUE

L'activité économique au sein de la commune est un objectif primordial et son renforcement passera par :

- le maintien et la diversification des activités économiques du centre ;
- le confortement des activités économiques des zones d'activités existantes et l'amélioration de leur intégration visuelle ;
- l'accueil de la Mégazone ;
- l'accueil d'une partie de l'EUROPORT ;
- le développement de la zone d'activités économiques le long de l'autoroute A31 pour accueillir des activités de service complémentaires aux activités qui pourraient s'implanter dans les plateformes supra-communales.

COMMERCES ET SERVICES

Préserver le regroupement de commerces existants et créer les conditions favorables à leur maintien. Envisager la création d'un espace de services orienté vers le paramédical au Nord des équipements sportifs. Prévoir le renforcement des commerces et des services existants en lien avec le développement d'activités dans la Mégazone et le développement de l'habitat envisagé.

ENTREPRISES ET ACTIVITES INDUSTRIELLES

Développer la zone d'activités économiques située le long de l'autoroute A31. Attirer des entreprises pouvant entrer en synergie avec la Mégazone et l'Europort.

ACTIVITE AGRICOLES ET ASSIMILEES

Permettre le maintien des terres agricoles existantes en frange de la Moselle mais saisir les opportunités d'urbanisation au cœur du village, entre la RD1 et l'A31, en fonction de l'évolution de l'exploitation agricole ou des enjeux de portées économiques et d'habitat.



Maintien et diversification des activités économiques du centre.

Développement de la zone d'activités économiques le long de l'autoroute A31.

Accueil de la Mégazone



Accueil de l'EUROPORT

Confortement des activités économiques des zones d'activités existantes et l'amélioration de leur intégration visuelle

© CAPFT /4Vents